COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2016

(Annexe au Registre des Délibérations)

Election du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

PROCEDE à la nomination de M. Antonio DI CIACCO, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 27		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 24 novembre 2016

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 28	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9

Décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération et concernant les affaires relevant de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.) et autorisation donnée au Maire de le signer.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (N.P.N.R.U.) avec l'Agence Nationale de renouvellement urbain ;

AUTORISE monsieur le Maire à le signer ainsi que tout acte y afférant ;

DIT que le montant des crédits sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Délégation au Maire du pouvoir d'exercer au nom de la commune le droit de préemption à l'occasion de l'aliénation par l'OPIEVOY de certains biens visés par les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie le 3 octobre 2016.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de déléguer à monsieur le Maire l'exercice, au nom de la commune, du droit de préemption défini à l'article L. 213-1 du Code de l'urbanisme, à l'occasion de l'aliénation par l'Office public de l'habitat interdépartemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines (OPIEVOY) des biens visés par les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie le 3 octobre 2016, dont le prix est supérieur à 900 000 euros.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Acquisition de la parcelle AW 1010 – 111, avenue Henri Barbusse.	Le Conseil Municipal, APPROUVE l'acquisition par la ville du bien cadastré AW 1010 sis 111, avenue Henri Barbusse pour un montant de 186 000 € augmenté des frais de notaire qui seront à la charge de la Ville en tant qu'acquéreur, AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente ou tout acte afférent à cette acquisition, DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Projet urbain avenue Henri Barbusse / rue Emile Kahn – principe de désaffectation et de déclassement des parcelles AW 1008, AW 1011, AW 1012, AW 976, AW 977, AW 978, AW 979, AW 982 et AW 983	Le Conseil Municipal, ACTE le principe de désaffectation et de déclassement des parcelles AW 976 – AW 977 - AW 978 - AW 979 - AW 982 - AW 983 - AW 1008 – AW 1011 - AW 1012. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** / **VOIX POUR**: Majorité Municipale : 30 **VOIX CONTRE**: **ABSTENTIONS**: Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Projet urbain avenue Henri Barbusse / rue Emile Kahn : cession des parcelles AX 240, AX 242, AW 1008, AW 1009, AW 1011, AW1012, AW 976, AW 977, AW 978, AW 979, AW 982 et AW 983, propriétés de la Ville et la parcelle AW 1010 au profit de la société Kaufman et Broad Développement SAS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la cession, par phase, des parcelles AW 976 – AW 977 - AW 978 - AW 979 - AW 982 - AW 983 - AW 1008 – AW 1009 - AW 1011 - AW 1012 – AX 240 – AX 242, propriétés de la Ville et de la parcelle AW 1010 au profit de la société KAUFMAN & BROAD DÉVELOPPEMENT SAS.

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout acte et documents afférents à cette cession.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Projet urbain avenue Henri Barbusse / rue Emile Kahn : autorisation à Kaufman et Broad Développement SAS de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme	Le Conseil Municipal, AUTORISE la société KAUFMAN & BROAD DÉVELOPPEMENT SAS à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme nécessaire à la réalisation du projet. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** / **VOIX POUR** : Majorité Municipale : 30 **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** : Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Parcelle cadastrée AV 819 d'une contenance de 102 m^2 située 33, avenue Henri Barbusse / 2, rue Emile Bident – acquisition du lot 2.	Le Conseil Municipal, APPROUVE l'acquisition amiable du lot 2 de la copropriété 33 avenue Henri-Barbusse au prix de 180 000 € ; AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents ; DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Parcelle AD 160 – 135 avenue Descartes : approbation au profit d'ENEDIS (ex-ERDF) d'une convention de servitude administrative d'utilité publique continue et non apparente.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de servitude, à titre gratuit, entre la Ville et ENEDIS – 34 place des Corolles – 92079 PARIS LA DÉFENSE CEDEX, relative à :

- L'établissement à demeure dans une bande de 1 m de large, de 2 canalisations souterraines sur une longueur totale de 5m, ainsi que ses accessoires ;
- L'établissement si besoin des bornes de repérage ;
- La réalisation de l'élagage, de l'enlèvement, de l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance, occasionner des dommages aux ouvrages ;
- L'utilisation des ouvrages et la réalisation de toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de distribution d'électricité.

DIT que cette convention devra faire l'objet d'une régularisation par acte notarié, aux frais d'ENEDIS afin d'en garantir la publication au service de la publicité foncière.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Attribution d'une participation au capital de la dette en Prêt Locatif Aidé (P.L.A.) à l'office public de l'habitat de Seine-Saint-Denis (O.P.H. 93) dans le cadre de l'opération Pierre Sémard.	Le Conseil Municipal, ACTE le versement de la participation à l'Office Public de l'Habitat de Seine-Saint-Denis d'un montant de 323 890,64 € au titre de l'année 2016 correspondant à 35.02% du capital de la dette en PLA, imputée sur l'exercice 2017 ; DIT que le cette somme sera imputée sur l'exercice 2017 et sera inscrit aux chapitre et article budgétaires correspondant. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Zone d'aménagement concerté Cœur de Ville – approbation de l'avenant n° 8 au traité de concession d'aménagement liant la Ville à la S.A.E.S.	Le Conseil Municipal, Sans que monsieur le Maire, Monsieur PERRIER et Madame BOUR ne prennent part au vote, APPROUVE l'avenant n° 8 au Traité de Concession d'aménagement de la Z.A.C. Cœur de Ville prorogeant le traité de concession jusqu'au 31 décembre 2017, AUTORISE monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 et les actes afférents. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Demande de subvention au titre de la politique de la ville pour l'extension du restaurant scolaire Wallon-Lurçat – année 2016.	Le Conseil Municipal, ADOPTE le projet soumis à subvention ; APPROUVE le plan de financement ; AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention correspondante et toutes pièces y afférentes ; DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** / **VOIX POUR** / **VOIX CONTRE** / **ABSTENTIONS** **X**

Dépôt du permis de construire pour la couverture de trois courts de tennis au stade Eluard.	Le Conseil Municipal, AUTORISE monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire et à signer l'ensemble des documents y afférents. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Création du budget annexe « Deux Pièces Cuisine ».	Le Conseil Municipal, APPROUVE le principe de création du budget annexe « Deux Pièces Cuisine ». <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Ouverture des crédits par anticipation budgétaire pour le budget annexe « Deux Pièces Cuisine ».	Le Conseil Municipal, APPROUVE des crédits par anticipation budgétaire à hauteur de 243 100 euros pour couvrir les frais de fonctionnement du premier trimestre de l'année 2017. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Ouverture de crédits par anticipation budgétaire à l'association Blanc-Mesnil Développement – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

Sans que M. JULIE, Mme HAMA, M. KAMATE, Mme PEPE, M. RUBIO ne prennent part au vote,

APPROUVE l'octroi à l'association Blanc-Mesnil Développement d'une ouverture de crédits par anticipation budgétaire de 75 807 euros ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention y afférente ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Ouverture de crédits par anticipation budgétaire au Syndicat Mixte des Systèmes d'Information (S.I.I.) – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

Sans que monsieur le Maire, M. DRINE, M. BOUMEDJANE et Mme SURENDIRAN ne prennent part au vote,

AUTORISE monsieur le Maire à mandater une avance de subvention au Syndicat mixte des systèmes d'information (S.I.I.) par anticipation budgétaire 2017 dans la limite de 186 535 euros ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Ouverture de crédits par anticipation budgétaire – Subvention d'équilibre 2017 du budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).	Le Conseil Municipal, APPROUVE cette avance de subvention d'équilibre à hauteur de 222 000 euros pour couvrir le premier trimestre 2017. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Attribution d'une avance de subvention par anticipation budgétaire sur le Budget Primitif 2017 pour les associations sportives.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE aux associations concernées, par anticipation budgétaire avant validation par reprise sur le budget primitif 2017, une subvention de :

- **14 750 €** à l'association BMS Basket,
- **75 000 €** à l'association BMS Football,
- **35 000 €** à l'association BMS Gymnastique,
- **4 850 €** à l'association BMS Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique et Culturisme,
- **21 000 €** à l'association BMS Handball,
- **6 000 €** à l'association BMS Hockey
- **8 372 €** à l'association BMS Rugby,
- **21 000 €** à l'association BMS Tennis,
- **14 687 €** à l'association ESBM Judo,

AUTORISE monsieur le Maire à signer un avenant à la convention triennale qui permettra le versement de ces subventions ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
x			

<table>
<tr>
<td>Attribution d’une avance de subvention par anticipation budgétaire sur le Budget Primitif 2017 à M. Guillaume CHAINE.</td>
<td>
Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE à M. Guillaume CHAINE, par anticipation budgétaire avant validation par reprise sur le budget primitif 2017, une subvention de 6 750 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer un avenant à la convention triennale qui permettra le versement de cette subvention ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

<u>Adopté par</u> :
<table>
<tr><th>A L’UNANIMITE</th><th>VOIX POUR</th><th>VOIX CONTRE</th><th>ABSTENTIONS</th></tr>
<tr><td></td><td>Majorité Municipale : 30</td><td>Le Groupe d’Opposition « Vert et Ouvert » : 2</td><td>Le Groupe d’Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9</td></tr>
</table>
</td>
</tr>
</table>

Attribution des subventions aux associations d'intérêt général pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

<u>En subventions de fonctionnement</u> :

Entente colombophile	600,00 €
Loisirs pétanque du Blanc-Mesnil	900,00 €
Secours Populaire comité du Blanc-Mesnil	1 500,00 €
AFM Téléthon	1 000,00 €
Entente congolaise Yolo d'Ile de France	500,00 €

<u>En subventions exceptionnelles</u> :

RESO	3 000,00 €
ARPEJ	3 000,00 €

<u>En subvention exceptionnelle dans le cadre du Jumelage</u> :

La Voce Italiana	15 000,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

<u>Adopté par</u> :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets exceptionnels pour l'égalité et la citoyenneté 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution de ces subventions aux associations ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'affectation de ces subventions ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget principal de la Ville – 3ème décision modificative – Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 3 du budget principal de la Ville 2016, ainsi équilibrée en dépenses et en recettes.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Budget principal de la Ville – Fixation du montant du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (F.C.C.T.) pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'adoption du montant du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) – politique de la ville (partie MOUS + développement urbain) au titre de l'année 2016 comme suit :

	FCCT 2016 LE BLANC-MESNIL
Ordures ménagères	5 087 390
Ordures ménagères (fonctionnement SEAPFA)	473 513,00
Politique de la ville – part MOUS	133 763.00
Politique de la ville – part « poursuite des procédures PLU »	0,00
Politique de la ville – part développement urbain	147 048,00
TOTAL	**5 841 714,00**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Produits irrécouvrables de la Ville – Exercice 2016.	Le Conseil Municipal, ACCEDE à la demande du service des finances publiques et d'admettre pour ce faire les titres concernés en pertes sur créances irrécouvrables, étant observé que l'admission en non-valeur ne met pas fin à l'exercice des poursuites, la décision prise en faveur du comptable n'éteignant pas la dette du redevable. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** / **VOIX POUR** / **VOIX CONTRE** / **ABSTENTIONS** **X**

Créances éteintes de la Ville – Exercice 2016.

Le Conseil Municipal,

ACCEDE à la demande du service des finances publiques et d'admettre pour ce faire les dettes concernées en créances éteintes, étant observé qu'aucune action en recouvrement ne sera désormais possible.

Leur irrécouvrabilité s'impose à la collectivité et au comptable.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

Budget principal de la Ville – Ouverture de crédits par anticipation budgétaire – Exercice 2017.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le montant de l'ouverture des crédits par anticipation au titre des dépenses d'investissement pour le budget principal de la Ville pour le 1er trimestre 2017 pour un montant de 5 640 500 euros.

Ceci conduit à la répartition par chapitres suivante :

Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	298 000 €
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	4 695 000 €
Chapitre 23 - immobilisations en cours	97 500 €
Opérations d'équipement	
Chapitre 21	550 000 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	**5 640 500 €**

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Transfert des opérations comptables de la Caisse des Ecoles vers la Ville	Le Conseil Municipal, APPROUVE le plan de clôture des comptes de la Caisse des Ecoles ; AUTORISE monsieur le Maire à transférer le patrimoine de la Caisse des Ecoles vers la Ville ; AUTORISE monsieur le Maire à clôturer les régies d'avances et de recettes rattachées à la Caisse des Ecoles ; ACCEPTE que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la Ville au terme des opérations de liquidation ; <u>Adopté par</u> :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Transfert du personnel de la Caisse des Ecoles vers la Ville

Le Conseil Municipal,

AUTORISE monsieur le Maire à transférer les activités de la Caisse des Ecoles vers la Ville ;

APPROUVE le plan de clôture des comptes de la Caisse des Ecoles ;

AUTORISE le transfert du personnel de la Caisse des Ecoles vers la Ville ;

AUTORISE le transfert du patrimoine de la Caisse des Ecoles vers la Ville ;

ACCEPTE que l'actif, le passif et les résultats soient repris dans les comptes du budget principal de la Ville au terme des opérations de liquidation ;

APPROUVE le transfert du portage juridique du Projet de Réussite Educative (P.R.E.) de la Caisse des écoles au Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1er janvier 2017 ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à ce dossier.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Transfert du portage juridique du projet de réussite éducative de la Caisse des Ecoles au Centre Communal d'Action Sociale	Le Conseil Municipal, APPROUVE le transfert du portage juridique du PRE de la Caisse des écoles au Centre communal d'action sociale CCAS ; <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** / **VOIX POUR** : Majorité Municipale : 30 **VOIX CONTRE** : Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 **ABSTENTIONS** :

Attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal des finances publiques de la Ville du Blanc-Mesnil au titre de l'année 2016.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'attribution d'une indemnité de conseil au Trésorier principal des finances publiques de la ville du Blanc-Mesnil dont le montant s'élève à 11 279,39 € au titre de l'année 2016 ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30 Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 8 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	M. BARRES (Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») : 1	

Fonds de participations des habitants.

Le Conseil Municipal,

ATTRIBUE aux associations ou aux groupes d'habitants, une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de **7 910 €** ;

AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants ;

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
X			

E.P.T. « Paris Terres d'Envol » - avenant à la convention de mise à disposition de service.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'avenant pour la compétence « Politique de la ville – Rénovation urbaine » à la convention de mise à disposition de services de la collectivité vers l'Etablissement Public Territorial.

AUTORISE monsieur le Maire à le signer.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière culturelle				
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 5.50/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 3.75/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 7/20ème	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique à TNC 2/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC 10.25/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC 12/20ème	2	-1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC 14/20ème	1	+1	2
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC 9.75/20ème	0	-1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC 9/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC 8/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC 3.25/20ème	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC 4.25/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à TNC 4/20ème	2	-1	1

Modification du tableau des effectifs (suite)

Cadre d'emplois	Emploi	Nombre d'emplois budgétés actuels	Nombre d'emplois créés ou supprimés	Nouveau nombre d'emplois budgétés
Filière culturelle				
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 6/20ème	1	-1	0
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 8.25/20ème	0	+1	1
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe TNC 8/20ème	1	-1	0
Filière technique				
Agents de maîtrise	Agent de maîtrise	27	+13	40
Adjoints techniques	Adjoint technique de 1ère classe	37	-3	34
Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 2ème classe	55	-5	50
Adjoints techniques	Adjoint technique principal de 1ère classe	49	-5	44

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Modification du tableau des effectifs (suite)

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3.3.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.	Le Conseil Municipal, PERMET le recours à un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° sur un emploi d'attaché territorial déjà existant au tableau des emplois pour l'emploi de directeur du service des sports. INDIQUE que l'agent aura en charge notamment de : - assurer la Direction des Sports, - concevoir et proposer une politique sportive pour la collectivité en direction des Blanc-Mesnilois, - développer le sport de haut niveau sur le territoire du Blanc-Mesnil, - organiser l'activité générale du service des sports placé sous sa responsabilité, la participation à la définition générale des objectifs et des moyens, - arbitrer et opérer des choix stratégiques en cohérence avec les orientations des élus, - définir et proposer des relations contractuelles et partenariales avec les acteurs sportifs locaux et institutionnels, - gérer le budget de la direction des sports dont il dirige le personnel, - gérer les équipements sportifs dont il dirige le personnel, - impulser un travail d'harmonisation des interventions municipales en direction du monde sportif et renforcer les relations avec les différents secteurs d'activités.

Recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3.3.2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.	INDIQUE que le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein de cadre d'emplois des attachés territoriaux. Une évolution salariale pourra être envisagée au regard des grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le régime indemnitaire prévu pour les titulaires du cadre d'emplois des attachés pourra être servi à l'agent contractuel. INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** / **VOIX POUR**: Majorité Municipale : 30 **VOIX CONTRE**: Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2 **ABSTENTIONS**

Attribution de subventions forfaitaires aux établissements du secondaire pour l'organisation de voyages et sorties pédagogiques au titre de l'année scolaire 2016/2017.	Le Conseil Municipal, APPROUVE l'attribution des subventions aux établissements scolaires du secondaire au titre de l'année 2016/2017 ; DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Coopérations et partenariats avec les établissements du second degré : subvention « appel à projet » - année scolaire 2016/2017.	Le Conseil Municipal, APPROUVE l'attribution des subventions aux établissements scolaires du second degré, pour un montant de 9 000,00 € ; DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants. <u>Adopté par</u> : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Convention de forfait communal avec l'institution Sainte Marie au Bourget.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention à intervenir entre la Ville et l'Institution Sainte Marie au Bourget ;

AUTORISE monsieur le Maire du Blanc-Mesnil à signer la convention de forfait communal avec l'Institution Sainte Marie du Bourget ;

APPROUVE le montant proposé par élève soit de 545 € si l'institution scolarise au moins 50 enfants. Si ce nombre d'élèves n'est pas atteint, il est proposé de diminuer le forfait par élève à 345 € ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et articles budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9

Théâtre du Blanc-Mesnil – Revalorisation et création de tarifs.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la nouvelle grille tarifaire pour la cafétéria du Théâtre du Blanc-Mesnil, ainsi qu'il suit :

- Boissons non alcoolisées en bouteilles ou canettes : 2,00€
- Eau plate ou gazeuse : 1,50€
- Sirops divers: 0.50€
- Thé ou café: 1,00€
- Sachets friandises, barres chocolatées: 1,50€
- Biscuits salés en sachet: 1,50€
- Biscuits sucrés en sachet: 1,00€
- Fruits ou légumes crus : 1,00€
- Tartes salées ou sucrées sans préparation: 3,50€
- En cas ou petite restauration: 3,50€
- Boissons alcoolisées : vin ou bière
  - Vin au verre: 2,00€
  - Bière: 3,00€

INDIQUE que la présente grille tarifaire entrera en vigueur à compter du 2 janvier 2017.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30		Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2

Tarification des centres de vacances et séjours enfance / jeunesse.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la création de la base tarifaire pour les séjours extérieurs ainsi que pour les centres de vacances de la Ville comme suit :

QF	*Part familiale en %*
A	15
B	17.5
C	20
D	23
E	26
F	30
G	35
H	40
I	45
J	50

***Les tarifs définis par ce calcul seront arrondis à l'unité inférieure.**

Tarification des centres de vacances et séjours enfance / jeunesse (suite)	Adopté par : **A L'UNANIMITE** : **X** **VOIX POUR** : **VOIX CONTRE** : **ABSTENTIONS** :

Avis sur une dérogation au repos dominical de commerces de détail accordée par le Maire pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu normalement le dimanche, avec les contreparties prévues par le Code du travail pour les salariés concernés, les douze dimanches suivants sur décision du Maire prise par arrêté municipal :

- 15 janvier 2017,
- 22 janvier 2017,
- 29 janvier 2017,
- 02 juillet 2017,
- 09 juillet 2017,
- 16 juillet 2017,
- 03 septembre 2017,
- 03 décembre 2017,
- 10 décembre 2017,
- 17 décembre 2017,
- 24 décembre 2017,
- 31 décembre 2017.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 9 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	

Conventions avec les Villes de Dugny et du Bourget pour l'implantation de caméras de vidéoprotection.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes des conventions à intervenir avec les Villes de Dugny et du Bourget pour l'implantation de caméras de vidéoprotection ;

AUTORISE monsieur le Maire, conseiller régional d'Ile de France à les signer ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitre et article budgétaires correspondants.

Adopté par :

A L'UNANIMITE	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
	Majorité Municipale : 30	M. BRAMY, M. RAMOS, M. GAY, Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 3 Le Groupe d'Opposition « Vert et Ouvert » : 2	Mme BUFFET, M. MIGNOT, M. BARRES, Mme TANSERI, Mme MOHANANDAN, Mme MILOT - Le Groupe d'Opposition « Blanc-Mesnil au cœur » : 6

Rapport d'activité du S.I.P.P.E.R.E.C. – année 2015.	Le Conseil Municipal, PREND acte du rapport d'activité établi par le S.I.P.P.E.R.E.C. au titre de l'année 2015.